

	<b>FICHES DE DONNEES DE SECURITE</b>  <b>RISQUES SPECIFIQUES</b>		<b>Code : 2F-DQ79-S06</b>  <b>Date mise à jour : 02/05/23</b>  <b>Version : 1</b>
<b>1.NOM DU PRODUIT</b>  1.1 Code du produit - EAN 1.2 Fournisseur du produit - n° appel / fax 1.3 Types d'utilisations	POLYPRO SOUBASS DUO+  -  POLYPROD S.A.S.  03.83.48.88.30 / 03.83.48.92.78  Isolation thermique des bâtiments (soubassement enterré)		
<b>2.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>  2.1 Nom chimique du produit (synonymes)	Polystyrène expansé (EPS – Poly phényléthène)	Encollé à la colle PU	Avec un panneau de bois lié au ciment

<p>2.2 Composant apportant un danger :</p> <p>2.3 N° enregistrement CAS</p> <p>2.4 N° CE/EINECS</p> <p>2.5 N° enregistrement REACH</p> <p>2.4 Autres données</p> <p>2.5 Autres information</p>	<p>Pentane (mélanges d'isomères)</p> <p>Iso-pentane : 78-78-4 n-pentane : 109-66-0</p> <p>Iso-pentane : 203-692-4 n-pentane : 201-142-8</p> <p>Iso-pentane : 01-2119459286-30 n-pentane : 01-2119475602-38</p> <p>Pentane : - Teneur sur le panneau de PSE : &lt; 7% en masse - Classification CE et phrases de Risque : F+ ; R12, Xn ; R65, R66, R67, N ; R51/53</p> <p>N° enregistrement CAS pour le polymère (polystyrène, &gt; 98% en masse) : 9003-53-6</p>	<p>diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Heptane Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes</p> <p>carbonate de calcium : 1317-65-3 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues : 9016-87-9 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane : 101-68-8 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes : 92128-66-0 heptane : 142-82-5 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane : 5873-54-1 Méthylcyclohexane : 108-87-2</p> <p>carbonate de calcium : 215-279-6 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane : 202-966-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes : 921-024-6 heptane : 205-563-8 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane : 227-534-9 Méthylcyclohexane : 203-624-3</p> <p>4,4'-diisocyanate de diphénylméthane : 01-2119457014-47-XXXX Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes : 01-2119475514-35-XXXX 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane : 01-2119480143-45-XXXX Méthylcyclohexane : 01-2119556887-18-XXXX</p> <p>FDS de la colle disponible sur demande</p>	<p>-</p>
<p><b>3.IDENTIFICATION DES DANGERS</b></p> <p>3.1 Principaux dangers</p> <p>- effets néfastes sur la santé - effets sur l'environnement - dangers physiques et chimiques</p>	<p>Aucun – La colle étant sèche sur le produit fini, celle-ci ne présente plus de danger Aucun - La colle étant sèche sur le produit fini, celle-ci ne présente plus de danger Le PSE fraîchement transformé dégage du pentane résiduel qui peut former un mélange vapeur de pentane / air explosif dans des espaces confinés, par exemple pendant un transport ou dans un stockage. La limite supérieure d'explosibilité de ce mélange est de 7,8% (v/v), la limite inférieure est de 1,3% (v/v).</p>		

<p><b>4 MESURES DE PREMIERS SECOURS</b></p> <p>4.1 Symptômes et effets</p> <p>4.2 Mesures de premier secours</p> <p>4.3 Instructions pour médecin</p>	<p>Aucun</p> <p>Aucune mesure spécifique</p> <p>Traiter selon les symptômes</p>
<p><b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b></p> <p>5.1 Dangers spécifiques</p> <p>5.2 Moyens d'extinction recommandés:</p> <p>5.3 Moyens d'extinction déconseillés</p> <p>5.3 Equipement de protection</p> <p>5.4 Autre information</p>	<p>Combustible. Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</p> <p>Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.</p> <p>Jet d'eau</p> <p>Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.</p> <p>Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.</p>
<p><b>6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b></p> <p>6.1 Précautions individuelles</p> <p>6.2 Mesures de protection individuelle</p> <p>6.3 Précautions environnementales</p> <p>6.4 Méthodes de nettoyage</p>	<p>Pas de flamme nue ni d'autre source d'ignition à proximité du produit. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</p> <p>Aucune mesure spécifique</p> <p>Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.</p> <p>Collecte et mise au rebut (voir section 13)</p>
<p><b>7.MANIPULATION ET STOCKAGE</b></p> <p>7.1 Manipulation</p> <p>7.2 Températures de manipulation</p> <p>7.3. Stockage</p> <p>7.4 Températures de stockage</p> <p>7.5 Transfert de produits</p>	<p>Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</p> <p>Températures ambiantes</p> <p>Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition</p> <p>Moins de 85°C</p> <p>Voir manipulation</p>

<p><b>8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b></p> <p>8.1 Mesures d'ordre technique</p> <p>8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle</p> <p>8.3 Equipements de protection individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection respiratoire</li> <li>- protection des mains</li> <li>- protection des yeux</li> <li>- protection peau/corps</li> </ul>	<p>Aucune hormis dans les zones de découpe au fil chaud ou mécanique : utiliser les moyens de ventilation locaux dans les zones de coupe à fil chaud. Eviter la production des poussières.</p> <p>Valeurs indicatives admises par la réglementation française (circulaire 19/07/82) : Pentane : VLE : aucune VME : 600ppm – 1800 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Aucune mesure spécifique Aucune mesure spécifique Aucune mesure spécifique Aucune mesure spécifique</p>
<p><b>9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b></p> <p>9.1 Etat physique</p> <p>9.2 Forme</p> <p>9.3 Couleur</p> <p>9.4 Densité</p> <p>9.5 Point de fusion</p> <p>9.6 Limite supérieure d'explosibilité</p> <p>9.7 Limite inférieure d'explosibilité</p> <p>9.8 Point éclair</p> <p>9.9 Température d'auto-inflammation</p> <p>9.10 Solubilité dans l'eau</p> <p>9.11 Solubilité dans d'autres solvants</p>	<p>Panneau rigide</p> <p>Panneau de PSE découpé et collé contre une plaque de particules de bois liées au ciment</p> <p>PSE : Gris Colle PU : Brun Panneau de particules : Gris</p> <p>De 60 à 460 kg/m<sup>3</sup> à 20°C</p> <p>PSE : 95-100°C Colle PU : &gt; 60°C</p> <p>sans objet</p> <p>sans objet</p> <p>PSE sans pentane résiduel : 370°C Colle PU &gt; 200°C</p> <p>PSE sans pentane résiduel : 450°C Colle PU : &gt; 400°C</p> <p>Insoluble</p> <p>Soluble dans des solvants aromatiques, halogénés, et les cétones.</p>

<p><b>10.STABILITE ET REACTIVITE</b></p> <p>10.1 Stabilité</p> <p>10.2 Situations à éviter</p> <p>10.3 Produits de décomposition dangereux</p>	<p>Stable dans les conditions normales d'utilisation, et décomposition au-dessus de 200°C.</p> <p>Chaleur, flammes et étincelles.</p> <p>PSE : Monoxyde de carbone Colle PU : Isocyanates</p>
<p><b>11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b></p> <p>11.1 Toxicité aiguë - orale</p> <p>11.2 Toxicité aiguë - cutanée</p> <p>11.3 Toxicité aiguë – inhalation</p> <p>11.4 Irritation des yeux</p> <p>11.5 Irritation de la peau</p> <p>11.6 Sensibilisation cutanée</p> <p>11.7 Effets sur l'homme</p>	<p>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.</p> <p>Aucune</p> <p>Aucune</p> <p>La décomposition thermique à haute température, par exemple au cours de la découpe par fil chaud, peut entraîner un dégagement de styrène et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</p> <p>Pas de risque connu</p> <p>Non irritant</p> <p>Pas de risque connu</p> <p>Aucun.</p>
<p><b>12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES</b></p> <p>12.1 Mobilité</p> <p>12.2 Persistance/dégradabilité</p> <p>12.3 Bio accumulation</p> <p>12.4 Traitement des eaux résiduaires</p> <p>12.5 Autres informations</p>	<p>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.</p> <p>Flotte sur l'eau</p> <p>Non biodégradable (par nature)</p> <p>Pas de bio accumulation</p> <p>Aucun danger</p> <p>Les petites particules de PSE ou de colle PU peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres. Les particules de PSE passent au travers du système digestif des animaux sans subir de dégradation.</p>

<p><b>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b></p> <p>13.1 Précautions</p> <p>13.2 Elimination des déchets</p> <p>13.3 Elimination des produits</p> <p>13.4 Elimination des emballages</p> <p>13.5 Réglementation française</p>	<p>Se référer à la section 7</p> <p>Valoriser ou recycler si possible. Sinon, éliminer dans un incinérateur ou une décharge autorisés.</p> <p>Valoriser ou recycler si possible. Sinon, éliminer dans un incinérateur ou une décharge autorisés.</p> <p>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur</p> <p>Les déchets de PSE sont des déchets industriels banals. Les déchets de panneau de particules liés au ciment sont des déchets type gravats. Il tient de procéder à la séparation du panneau de PSE+colle et du panneau de particule avant élimination.</p>
<p><b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b></p> <p>Information générale</p> <p>Remarque</p>	<p>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</p> <p>Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité.</p>
<p><b>15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES</b></p> <p>EINECS (CE)</p> <p>MITI (Japon)</p> <p>TSCA (USA)</p> <p>AICS (Australie)</p> <p>DSL (Canada)</p> <p>Législation française</p>	<p>Les polymères sont exemptés.</p> <p>Tous les composants sont listés.</p> <p>Tous les composants sont listés.</p> <p>Tous les composants sont listés.</p> <p>Tous les composants sont listés.</p> <p>Stockage soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663.</p>
<p><b>16. AUTRES INFORMATIONS</b></p> <p>Usages et restrictions</p> <p>Historique FDS</p> <p>Diffusion FDS</p>	<p>Utilisé comme isolant thermique du bâtiment.</p> <p>Version n° 1 : Mai 2023</p> <p>L'information contenue dans cette fiche doit être accessible à toute personne susceptible de manipuler le produit.</p>

**Avis** : Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état de nos connaissances sur le produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent au regard de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive, et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Cette fiche ne garantit en aucun cas les caractéristiques spécifiques du produit.